



GARANTIE LIMITÉE

Roberts Consolidated Industries, Inc. garantit que le produit présenté ci-dessous sera exempt de défauts de fabrication et ne se décomposera pas ou ne se détériorera pas dans le cadre d'une utilisation normale, à condition que le produit ait été correctement appliqué dans le cadre de sa durée de vie applicable et conformément aux directives écrites de Roberts, aux fiches techniques des produits et aux spécifications trouvées sur le site robertsconsolidated.com.

Product	Description of Use	Warranty Period
ROBERTS® 2310 RESILIENT Adhésif pour Feuilles de Vinyle en Fibres de Verre	Installation à collage direct	10-Ans

RECOURS EXCLUSIFS: Si la pose d'un plancher échoue par la conséquence directe d'un défaut de fabrication de ce produit, ROBERTS remboursera les coûts raisonnables des matériaux et, lorsque la pose est effectuée par un installateur professionnel, ROBERTS remboursera les coûts de main-d'œuvre pour la réparation ou le remplacement de la zone défectueuse, à la seule discrétion de ROBERTS. Ce produit est garanti à condition que la pose initiale du plancher ait été réalisée selon les instructions du produit, les instructions du fabricant du plancher et les normes de l'industrie. La détermination de l'adéquation du produit à l'usage prévu est de la responsabilité exclusive de l'utilisateur du produit.

ROBERTS se réserve le droit de recevoir des échantillons du plancher, de l'adhésif et des matériaux de préparation de la surface, et se réserve le droit d'inspecter toute installation de plancher supposée défectueuse avant d'autoriser la moindre réclamation. Toute installation réparée ou remplacée sans l'autorisation écrite préalable de ROBERTS annulera la garantie. ROBERTS n'est pas responsable de la détermination de la compatibilité entre le produit, le plancher et le sous-plancher au-delà des informations présentes dans la documentation écrite de ROBERTS.

EXCLUSIONS ET DÉNÉGATIONS DE GARANTIES: Cette garantie exclut, de manière non exhaustive, le travail de mauvaise qualité, le stockage inapproprié, les produits défectueux non fabriqués par ROBERTS, les produits non vendus comme de première qualité, les irrégularités ou la contamination du substrat, l'humidité ou la teneur en alcalis excessive, la maintenance incorrecte, les dégâts ou autres dommages ne résultant pas des actes ou omissions de ROBERTS. Pour être éligible à la garantie, le numéro de lot de l'adhésif et la preuve d'achat doivent être fournis à ROBERTS. Cette garantie est non transférable et constitue le seul recours proposé. ROBERTS n'assume aucune responsabilité quant à la perte d'utilisation ou tout autre dommage consécutif ou accessoire.

AUCUNE GARANTIE TACITE, NOTAMMENT D'ADÉQUATION POUR UNE UTILISATION DONNÉE. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU ACCESSOIRES, OU LA LIMITATION DE DURÉE DES GARANTIES TACITES. PAR CONSÉQUENT, IL EST POSSIBLE QUE LES LIMITATIONS CI-DESSUS NE S'APPLIQUENT PAS DANS VOTRE SITUATION. CETTE GARANTIE VOUS DONNE DES DROITS JURIDIQUES SPÉCIFIQUES. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT JOUIR D'AUTRES DROITS VARIABLES D'UN ÉTAT À L'AUTRE.

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION DE GARANTIE: Afin d'être éligible aux recours ci-dessus, avant l'expiration de la période de garantie mentionnée, vous devez informer ROBERTS par écrit et fournir une preuve d'achat du produit supposé défectueux. Cette garantie limitée sera nulle et non avenue si le client ne fournit pas de notice écrite à ROBERTS sous trente (30) jours après la découverte de tout défaut supposé.

ENVOYER LES RÉCLAMATIONS À :

Roberts Consolidated Industries, Inc.
Attn: Technical Services Department
300 Cross Plains Boulevard
Dalton, GA 30722

*Date d'entrée en vigueur : May 2021
Remplace toutes les garanties antérieures*